

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^{ts} : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^{ts} : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 » soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. / Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 21 Octobre.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le gouvernement vient de prendre une mesure qui a rencontré une approbation unanime. Droite et gauche, républicains de toutes nuances et royalistes de toutes couleurs, tout le monde s'est trouvé d'accord pour applaudir aux poursuites ordonnées contre une feuille dont la vente sur la voie publique était un véritable scandale.

» D'autres poursuites sont annoncées contre d'autres feuilles du même ordre, et l'on peut espérer que d'ici à quelques jours, les sévérités de la justice aidant, l'œuvre de salubrité sera complète : si nous ne sommes pas débarrassés des odeurs de Paris, nous serons au moins délivrés d'odeurs encore plus nauséabondes. Il n'y a pas à se le dissimuler, l'origine du mal qui a fini par attirer l'attention du gouvernement doit être cherchée dans une douzaine de volumes qui sont devenus, contre les intentions de leurs auteurs, nous voulons le croire, de véritables agents de corruption. Mais ces volumes et leurs auteurs ne sont pas les seuls coupables, et le public, qui les lit évidemment, a bien sa part de responsabilité. Ce public est-il donc plus dépravé aujourd'hui qu'hier? Nullement, mais il a moins de goût, moins de délicatesse, moins d'esprit; il sait moins distinguer l'œuvre littéraire, quoique grivoise, de l'œuvre simplement grivoise, sans rien qui rachète ce défaut.

» Les Tribunaux vont prononcer leur sentence contre les écrivains qui ont blessé la morale. La sentence rendue, tout ne sera pas terminé; quand la justice aura fait son devoir, il restera aux gens de goût à faire leur. Tous devront organiser la conspiration du dédain et de l'indifférence, non seulement contre la presse qui ne vit que de scandale, mais aussi contre la littérature qui fournit les aliments à cette presse, contre les écrivains qui se respectent assez peu pour parler à la bonne compagnie le langage de l'autre. Quand la police se sera chargée de balayer la voie publique, les lettres achèveront l'œuvre d'assainissement en évitant certaines lectures et certaines apologies, comme on évite une faute contre la langue ou contre le goût. Le public, qui ne fait ni le succès ni la réputation en fait d'art et de littérature, mais qui confirme les jugements prononcés par experts, le public renoncera vite aux mets grossiers quand on ne lui recommandera plus que des mets délicats. »

On assure que le ministre de l'intérieur, dans le conseil des ministres tenu hier matin, se serait fait fort, auprès de ses collègues, d'avoir terminé, pour la rentrée, toutes les opérations d'expulsion, tant à Paris que dans les départements. M. Constans a, en outre, entretenu le conseil du mouvement préfectoral qu'il devait soumettre à la signature du Président de la République.

Puis M. Barthélemy St-Hilaire a donné lecture des dépêches qui confirment ce qu'on savait déjà au sujet de l'accomplissement normal des formalités relatives à la cession par la Porte de Dulcigno aux Monténégrins.

Sur la question posée par l'un des ministres de savoir si les puissances ne prêteraient pas main forte au Monténégro, dans le cas où, après la cession de Dulcigno, les Albanais viendraient

à en chasser les troupes du prince Nikita, il a été répondu par M. Barthélemy St-Hilaire que le devoir des puissances étant terminé avec la cession de Dulcigno, elles n'avaient aucune protection à exercer à l'égard du Monténégro.

Constantinople, 18 octobre, soir.

Le Monténégro a demandé aux puissances de désigner chacune un officier pour assister aux négociations relatives à la convention pour la cession de Dulcigno.

La Russie a déjà envoyé son adhésion.

Les autres puissances n'ont pas encore répondu.

Ce télégramme indique que la solution n'est pas imminente. Il serait temps pourtant d'en finir avec cette démonstration navale, dont toute l'Europe a hâte d'être délivrée. La Porte compte sur la lassitude générale.

M. Calmon, président de la commission des finances du Sénat, se propose de convoquer prochainement ses collègues de manière à mettre M. Cordier, le rapporteur général, en mesure de terminer bientôt son rapport.

Mardi, l'ouverture du Conseil général de la Seine a été marquée par un gros incident. MM. de Lanessan et Yves-Guyot ont déposé un vœu tendant à ce que le Conseil général protestât, au nom du département de la Seine, « contre les paroles imprudentes prononcées à Cherbourg par le président de la Chambre et demandât le rappel immédiat de la flotte française d'Orient. » Cette motion a été repoussée par 36 voix contre 20.

Une réunion bonapartiste des plus orageuses, dans laquelle des scènes de pugilat se sont produites, a eu lieu dimanche au Cirque Fernando, à Paris. Les ennemis du prince Jérôme ont eu le dessus.

A la suite de cette réunion, trois délégués ont remis au prince Jérôme-Napoléon la lettre suivante :

« A Son Altesse Monseigneur le Prince Napoléon-Jérôme.

» Monseigneur,

» Les soussignés, serviteurs dévoués du principe de l'appel au peuple et de la cause des Napoléons, et délégués par une réunion de plus de trois mille impérialistes, tenue aujourd'hui au Cirque Fernando,

» Ont l'honneur de solliciter de Votre Altesse la faveur d'une audience particulière.

» Dans l'espoir que leur requête sera favorablement accueillie, ils sont, avec respect, Monseigneur, de Votre Altesse, les très humbles et très obéissants serviteurs. »

(Suivent les signatures.)

Le but poursuivi étant d'obtenir du prince Napoléon son abdication en faveur du prince Victor, son fils, voici la réponse du prince :

« Paris, 18 octobre.

» Messieurs,

» Je reçois la lettre que vous m'avez écrite, et que vous avez publiée dans votre journal.

» Je sais ce que vous voulez me dire.

» Vous savez ce que je vous répondrai.

» Il est donc inutile que je vous reçoive.

» Je n'ai pas l'habitude de subir les interrogatoires de mes adversaires politiques, ni de me disculper d'accusations mensongères. — Que ceux qui se croient, comme moi, les représentants du parti napoléonien écrivent, parlent et agissent à leur gré. Je plains les honnêtes gens qu'ils entraînent à leur suite, mais je ne discuterai pas leur illusion puérile.

» Quant à moi, en mon nom et au nom de mes deux fils, il me suffit de constater une fois de plus la diversité de nos politiques.

» Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments.

Signé : NAPOLÉON (Jérôme).

Le *Petit Caporal* et le *Pays* fulminent contre le prince Jérôme.

M. Jules Amigues, dans le *Petit Caporal*, consent, pour le moment, à se résigner, à attendre, mais non sans l'arrière-pensée d'une vengeance prochaine qui punira à la fois le père et le fils : — « Nous osons prédire, dit-il au prince Napoléon-Jérôme, avec une tristesse et une assurance exemptes de toute illusion puérile, qu'avant peu de temps la masse du parti impérialiste, mise par le prince Jérôme dans l'impossibilité matérielle de voir s'accomplir la disposition testamentaire du prince impérial, qui désigne le prince Victor, se retournera vers cette autre clause du même testament qui promet un Bonaparte au parti impérial. »

La menace n'est pas claire, et M. Jules Amigues devrait à ses lecteurs de formuler ses insinuations dans un langage moins sybillin. Il a voulu dire sans doute que si le prince Jérôme et le prince Victor se rendaient impossibles, le parti ne chômerait pas de prétendants. *Uno avulso non deficit alter*. L'arbre généalogique des Napoléons est touffu; M. Amigues et ses amis se résigneraient à sauter de branche en branche, suivant les événements. A défaut du prince Jérôme et du prince Victor, ce serait le prince Charles, déjà nommé chef de la famille, ou tout autre. Le bruit de ces compétitions a déjà divertit le public depuis la mort du prince impérial, et l'on a pu constater que s'il y avait plusieurs opinions dans l'opinion bonapartiste, il y avait aussi plusieurs familles dans la famille. On avouera qu'avec la meilleure volonté de rester grave, il est difficile de prendre cet imbroglio au sérieux.

L'APPLICATION DES DÉCRETS DU 29 MARS.

Montpellier, 19 octobre, soir.

Hier matin, à neuf heures, M. Frayssine, inspecteur d'Académie à Montpellier, assisté de son collègue M. Delpine, inspecteur d'Académie à Nîmes, se sont présentés à l'institut catholique. Ils ont été reçus par l'évêque, Mgr Cabrières et le directeur. Ils ont pris connaissance de la liste du personnel enseignant et ont interrogé les élèves de plusieurs classes.

Aucun incident.

Le bruit avait couru, ce soir, de l'expulsion des Carmélites. Environ 1,200 personnes stationnaient devant la porte du couvent. L'expulsion n'a pas eu lieu.

Vannes, 19 octobre.

Hier, en prévision de la visite de l'inspecteur d'Académie à l'établissement des jésuites, une foule assez considérable a stationné devant le collège St-François-Xavier.

L'inspecteur d'Académie est arrivé à huit heures et demie. Il a été accueilli par les cris de : Vive les jésuites!

Après avoir visité l'établissement, l'inspecteur est sorti à dix heures et a été suivi par la foule jusqu'à son domicile.

A trois heures et demie, le préfet, le maire, le commissaire de police, les gendarmes arrivent.

Les cris de : « Vive la liberté! Vive les jésuites! » se font entendre.

Le préfet veut parler, sur la place de la halle aux grains.

Les cris redoublent.

Deux mille personnes environ sont amassées.

Toulouse, 19 octobre.

Hier soir, vers six heures, la foule s'assemble près de l'établissement des Pères armés, quoique l'expulsion n'ait pas encore été effectuée. La police fait circuler la foule.

M. de Cabrières, évêque de Montpellier, serait, dit-on, poursuivi comme d'abus, pour avoir lancé l'excommunication contre M. le préfet de l'Hérault.

Macon, 19 octobre.

M. Toussaint, procureur de la République, et M. Colas, substitut à Macon, ont donné leur démission.

Arras, 19 octobre.

MM. Bonboissonnet, substitut du procureur de la République à Arras, et Bouvier, substitut du procureur de la République à St-Pol, ont donné leurs démissions.

Marseille, 19 octobre.

Hier, dans la soirée, la police a dû faire évacuer la rue Croix-de-Reynier, qui conduit au couvent des capucins, et qui était envahie par des groupes nombreux composés en partie de femmes.

L'évêque de Marseille a visité cette nuit les capucins et les dominicains.

Dans la nuit, les abords du couvent des capucins ont dû être gardés. Vers minuit, une bande d'individus, chantant la *Marseillaise*, a été dispersée par l'autorité.

Ce matin, l'affluence était moins nombreuse. Une escouade de gardiens de la paix occupe les environs du couvent, dont la porte est fermée. La circulation est interdite dans la rue Croix-de-Reynier et dans les rues avoisinant le couvent.

Montpellier, 19 octobre.

Les carmes ont introduit un référé contre l'administration préfectorale.

Tours, 19 octobre.

Le bruit ayant couru que des mesures allaient être prises à Tours contre les jésuites de la rue de la Sellerie, des légionnaires en assez grand nombre ont occupé dès le matin l'établissement devant lequel un rassemblement s'est bientôt formé.

Vers trois heures, trois cents personnes environ stationnaient dans la rue de la Sellerie.

Les cris de : Vive les jésuites! auxquels ont répondu ceux de : Vive les décrets! ont été poussés.

La foule est devenue considérable. Le préfet, le secrétaire général et le maire l'ont invitée à se disperser. Leurs paroles ont été accueillies par les cris de : Vive le préfet! vive le maire! vivent les décrets! Mais la foule se reformant, la police a dû occuper la rue de la Sellerie pour maintenir la circulation.

La manifestation s'est terminée, sans autre incident, vers neuf heures du soir.

Montauban, 20 octobre.

Hier soir le bruit courait que les décrets seraient exécutés ce matin : mais à l'heure où nous mettons sous presse, sauf deux agents qui sont en permanence devant la porte du pensionnat et devant celle de l'externat du Petit Séminaire on n'a encore rien signifié.

Depuis le 18 il n'y a pas eu de nouvelles exécutions de congrégations, bien que le bruit fut répandu que les dominicains et les capucins seraient dispersés aussi bien à Paris que dans les départements où ils ont des établissements.

Informations

L'ordre du jour suivant a été adressé par le général de Cisse aux troupes du 11^e corps à Nantes :

Pour confondre d'infâmes calomnieux, sans que la dignité du commandement en chef puisse être atteinte, j'ai demandé au ministre de la guerre de me relever de mes fonctions. Ma demande a été accueillie. Par décret, en date du 16 octobre, je suis remplacé dans le commandement du 11^e corps par le général de division Zeitz.

En attendant l'arrivée de mon successeur, je remets le commandement, à dater du 18 octobre, au plus ancien divisionnaire, le général Benoist, commandant de la 21^e division d'infanterie. Je ne veux pas me séparer de vous sans vous dire combien j'ai été constamment satisfait de votre manière de servir, de votre discipline, de votre amour du travail. Je ne doute pas que mon successeur ne trouve en vous le même zèle, les mêmes efforts, le même dévouement patriotique. En ce qui me concerne, attendez avec confiance le résultat de l'enquête ; elle montrera que votre ancien général n'a jamais cessé d'être digne d'un passé dont il a le droit d'être fier, et de l'honneur qui lui avait été fait lorsqu'on le mettait à la tête du 11^e corps.

M. Edouard Hervé, écrit dans le *Soleil* :

On parle de secrets d'Etat divulgués, de renseignements militaires livrés à des puissances étrangères. On prononce les mots d'espionnage et de trahison. On nomme comme principale coupable, la femme séparée de corps et de biens d'un officier supérieur, comme complice involontaire, par sa faiblesse et par son aveuglement, un officier général, ancien ministre de la guerre. Qu'on sorte du vague et des généralités. Que ceux qui prétendent connaître les faits veuillent bien les préciser. Il s'agit de crimes et de crimes d'Etat dont quelques-uns emportent la peine capitale. Tout est sérieux en pareille matière.

M. le général de Cisse a demandé une enquête. Il faut que cette enquête soit sérieuse et complète. Il faut qu'elle fasse la lumière sur tous ces faits dont on parle vaguement et au milieu desquels nous n'avons rien pu saisir jusqu'à présent de précis.

« S'il y a des coupables, nous demandons qu'ils soient punis suivant toute la rigueur des lois ; s'il y a des exemples à faire, plus ils seront sévères, plus nous y applaudirons. Quels qu'aient pu être les services passés de M. le général de Cisse, si dans un moment de faiblesse, il a livré les secrets de l'Etat, qu'il soit impitoyablement sacrifié. »

« S'il y a des traîtres qu'on les punisse, et s'il n'y a pas de traîtres, qu'on punisse les calomnieux. C'est le seul moyen de relever l'armée à ses propres yeux et aux yeux de la nation, de lui rendre la confiance en elle-même et dans ses chefs. La sécurité de l'Etat le réclame ; l'opinion publique l'exige. »

A la dernière séance du conseil des ministres M. le général Farre, ministre de la guerre, a donné à ses collègues l'assurance que la procédure nécessaire pour traduire M. le général de Cisse devant un conseil d'enquête allait être immédiatement commencée.

M. Félix Pyat, rédacteur en chef de la *Commune*, et le gérant de ce journal, étaient cités en police correctionnelle pour apologie de faux qualifiés crimes et délits.

Aucun des prévenus ne s'étant présenté, le Tribunal a jugé par défaut et condamné :

Félix Pyat en deux ans d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende ;
Le gérant en six mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser la lettre suivante aux Préfets :

« Monsieur le Préfet,
« Dans les écoles mixtes qui comptent un certain effectif de population, il arrive souvent que l'instituteur se fait aider dans sa tâche par une personne de sa famille, à qui, sans titre officiel, il confie le soin de faire la classe aux plus jeunes enfants pour pouvoir s'occuper avec plus de fruits de l'instruction des aînés. Il a été reconnu que cette manière de procéder produisait de bons résultats ; elle permet d'améliorer l'enseignement, elle facilite la fréquentation en donnant aux familles la certitude que leurs enfants trouveront à l'école des soins pour ainsi dire maternels.

« J'ai été consulté à diverses reprises sur le point de savoir si, par analogie, la femme d'un instituteur dirigeant une école spéciale de garçons pouvait également être nommée adjointe de son mari, dans le cas où cette école serait pourvue d'un emploi d'adjoint régulièrement créé.

« Il semble, au premier abord, qu'une nomination faite dans ces conditions serait entachée d'irrégularité, en ce sens que l'emploi créé est un emploi d'adjoint et non d'adjointe ; mais cette irrégularité de pure forme ne saurait être un obstacle à la réalisation de la mesure, si elle est bonne en elle-même.

« Or, il me paraît incontestable que dans beaucoup de communes dépourvues de salles d'asile, et où, par conséquent, l'école doit recevoir des enfants tout jeunes, une adjointe, qui sera la femme ou la mère, ou la fille de l'instituteur, rendrait plus de services qu'un maître étranger, souvent jeune et novice. Plus directement intéressée à la prospérité de l'école, elle apporterait à sa tâche plus de zèle et de dévouement ; une femme, d'ailleurs, a toujours sur de petits enfants une action plus efficace et plus bienfaisante.

« J'assimilerais donc sans hésiter le cas particulier dont il s'agit, celui d'une école de garçons, à ceux que je vous ai signalés dans ma circulaire du 30 octobre 1879. Dans toute commune où l'école de garçons d'une part, l'école de filles de l'autre, sont encombrées par un trop grand nombre d'élèves de moins de sept ans, le mieux est de réunir ces tous petits enfants dans une salle spéciale et de former avec ce trop-plein des deux écoles une bonne classe préparatoire, sorte d'intermédiaire entre l'asile et l'école.

« Cette classe enfantine sera dirigée par une femme, et je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle soit annexée, suivant les convenances des locaux, soit à l'école de garçons, soit à l'école de filles.

« J'ai décidé, en conséquence, qu'à l'avenir vous pourrez approuver la nomination faite par l'instituteur titulaire (aux termes de l'article 34 de la loi du 15 mars 1850), d'une personne de sa famille, femme, fille, sœur ou mère, aux fonctions d'adjointes sous les réserves et conditions ci-après :

- 1^o L'école dirigée par l'instituteur devra être celle d'une commune où il n'existe pas de salle d'asile ;
 - 2^o La personne présentée devra être munie du brevet de capacité ou provisoirement du brevet des salles d'asile ;
 - 3^o Elle sera exclusivement chargée de la division des plus jeunes enfants.
- « Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, m'accuser réception de la présente circulaire.
- « Jules FERRY. »

Le Comité du monument élevé à Cahors à la mémoire des mobiles et soldats du Lot, tués pendant la guerre de 1870-71, a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts une demande de subvention pour l'exécution en marbre du motif principal, et il a prié M. Gambetta, président de la Chambre des députés, de vouloir bien s'intéresser à cette demande.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Ministre vient d'accorder au Comité une subvention de 5,000 francs.

Nous espérons que la cérémonie d'inauguration pourra avoir lieu à l'occasion des fêtes du Concours régional.

Aux termes d'un rapport présenté par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, et ap-

prouvé le 11 octobre 1880, par le président de la République, des médailles d'honneur ont été décernées à nos compatriotes ci-après désignés, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement :

Médaille d'argent, 2^e classe. Antoine Audouy, marchand de vins à Cahors.
Id., 2^e classe. — Jean Garrigue, menuisier, à Puy-l'Évêque.

L'adjoint au maire de la commune de Lanzac, M. Lascoux, récemment suspendu de ses fonctions par un arrêté du préfet du Lot, vient d'être révoqué par un décret du président de la République, en date du 14 octobre courant.

Notre compatriote M. Edouard Périé, juge au tribunal de Bordeaux, est nommé conseiller à la cour d'appel de Rouen.

M. Périé est le frère de l'excellent professeur de physique du lycée de Cahors.

Par arrêté en date du 4 octobre,

M. Reynier, professeur de rhétorique au collège de Pamiers est nommé professeur de rhétorique au collège de Figeac, en remplacement de M. l'abbé Meyrial.

M. Mandoul, licencié ès-lettres, est nommé professeur d'histoire au collège de Figeac, en remplacement de M. Marc.

M. Bourget, professeur de mathématiques au collège d'Ajaccio, est nommé professeur de mathématiques au collège de Figeac, en remplacement de M. Vizer appelé aux mêmes fonctions au lycée de Guéret.

Les membres de la Société de Secours mutuels de Cahors sont invités à se rendre, dimanche, 24 octobre courant, dans une des salles de la Mairie à deux heures du soir, pour procéder à l'élection des membres de la Commission de la Société de Secours mutuels.

Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir si les gendarmes non gradés doivent être traités comme les sous-officiers de l'armée lorsqu'ils sont admis dans les hôpitaux militaires ou dans les salles militaires des hospices, vient de la résoudre affirmativement.

Par décret du Président de la République, en date du 19 octobre, sont nommés :

M. Dubuc, procureur de la République à Condom, procureur de la République à Agen.

M. Laterrade, substitut du procureur de la République à Agen, est nommé procureur de la République à Condom.

M. Lasserre, substitut du procureur de la République près le tribunal de Mirande, est nommé en la même qualité à Agen.

Nous recevons, dit la *France*, communication des résultats d'un « Concours de géographie » institué par la Société agenaïse de géographie entre toutes les écoles communales du département de Lot-et-Garonne.

Il est excellent et très désirable que des associations privées, locales, s'intéressent directement et avec quelque esprit de suite à la marche et au progrès de l'enseignement primaire dans les écoles de la région.

On ne peut tout attendre de l'initiative de l'administration et du zèle des fonctionnaires. Il faut que les instituteurs se sentent soutenus et encouragés par les populations au sein desquelles ils travaillent. Rien ne les stimulera mieux. D'une part, ils sauront que leurs efforts sont appréciés et reconnus autrement que par des rapports adressés à l'administration centrale ; et, d'autre part, une surveillance bienveillante, s'exerçant sur place, les tiendra en haleine.

La conclusion du rapport sur le Concours de Lot-et-Garonne, est qu'en général les élèves n'ont pas la connaissance exacte des lieux. Ils apprennent le texte de leur manuel, mais ils n'étudient pas la carte. « Mettez, dit le rapporteur, des atlas entre les mains de vos élèves ; faites-leur dessiner des cartes, encore des cartes et toujours des cartes ; n'enseignez plus la géographie comme le catéchisme... » C'est le commencement de la sagesse.

Pour la première fois, en 1881, l'Académie des inscriptions et belles lettres décernera le prix de 20,000 fr., fondé par M. Fould, pour la meilleure histoire des arts du dessin.

Les manuscrits des concurrents devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1880.

Voici le sujet détaillé du concours :

Histoire des arts du dessin, leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'à Périclès.

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences et un de celle des beaux-arts.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, seront admis au concours.

Le commissaire de police de Périgueux a saisi un certain nombre de numéros du journal le *Petit Républicain*, contenant le feuilleton contraire aux bonnes mœurs, ayant pour titre *les Passions honteuses*. — Il a été dressé procès-verbal contre M. E. Blaise (Carle Max), pour outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, en vertu de l'art. 287 du Code pénal.

La maladie appelée *fièvre aphteuse* règne en ce moment au marché aux bestiaux de la Villette, où elle est entretenue à l'état endémique par les animaux qui y affluent des divers points de la France où cette maladie s'est déclarée.

Un épouvantable drame ensanglantait le 1^{er} septembre dernier la caserne des Anglais à Donai. Un ancien sous-officier d'artillerie, nommé Danset, cassé de son grade pour motif d'inconduite, assassina froidement son brigadier en tirant sur lui quatre coups de son revolver de guerre.

Le mobile du crime était la vengeance.

Le meurtrier comparait devant le 1^{er} conseil de guerre du premier corps d'armée.

A dix heures précises, Danset est introduit, il porte la petite tenue de corvée, culotte de coton et veston. Il ne paraît nullement ému et fait signe de la tête à plusieurs de ses camarades qui se trouvent présents.

L'accusé est presque imberbe, son regard est sornnois et respire la méchanceté en même temps que l'hypocrisie.

Le conseil est présidé par M. Villemot, lieutenant-colonel du 19^e régiment de chasseurs à cheval.

Le commandant Vignerot occupe le siège du ministre public.

M^e Guichart, du barreau de Lille, est assis au banc de la défense.

Le conseil de guerre a rendu un jugement en vertu duquel Danset, reconnu coupable d'assassinat, a été condamné à la peine de mort et à la dégradation militaire.

Danset, en apprenant cette terrible nouvelle, a conservé son attitude indifférente.

Homicide par imprudence

SUR LA PERSONNE D'UN RÉSERVISTE.

Auguste Delorme, réserviste au 121^e de ligne, comparait, il y a quelques jours, devant le conseil de guerre de Clermont-Ferrand sous l'accusation d'homicide involontaire par maladresse et inattention. Le 2 septembre dernier, la compagnie à laquelle appartenaient les réservistes Delorme et Verrier, était exercée au service d'avant-postes, au lieu dit la Rivière, à Saint-Etienne. Le prévenu fut placé en sentinelle et le réserviste Verrier devait simuler un déserteur. L'exercice commence, Verrier se présente devant Delorme pour essayer de franchir la ligne, mais il fut bientôt arrêté par cette sentinelle qui lui cria à haute voix et à plusieurs reprises : « Halte là ! » Verrier ne tenant aucun compte de cette injonction, profita du passage d'une charrette à bœufs pour se dissimuler derrière ce char et marcher ainsi dans l'espoir de tromper la surveillance de la sentinelle ; mais Delorme l'ayant aperçu dans ce moment arrêta aussitôt le char en croisant la baïonnette en avant des bœufs. A peine avait-il pris cette po-

tion, que Verrier, contournant le char, s'élança en avant et tomba malheureusement sur la baïonnette qui lui traversa la cuisse gauche. Transporté à l'hôpital, Verrier ne tarda pas à succomber aux suites d'une hémorrhagie abondante, hémorrhagie qui aurait peut-être pu être combattue avec succès, si on médecin civil de Saint-Etienne mandé en l'absence du médecin militaire, n'eût pas obstinément refusé, à trois reprises différentes, de donner des soins au blessé, même après avoir été prévenu de la gravité de la blessure. En présence de cette conduite inqualifiable de la part d'un homme de l'art dont les soins immédiats auraient peut-être pu éviter la mort de Verrier, de l'attitude du prévenu qui n'a cessé de déplorer amèrement l'accident dont il a été la cause involontaire, dit-il, le conseil prononce, à l'unanimité, l'acquiescement de Delorme.

FEMME ENRAGÉE.

Une malheureuse femme du nom de Malher, avait été mordue au mois d'août dernier, à Paris, par un chat atteint de la rage. Grâce aux soins qui lui furent immédiatement prodigués, on pouvait espérer que le mal était guéri dans sa racine. Aussi vaquait-elle à ses occupations sans éprouver le moindre malaise. Lundi matin, elle causait sur le pas de sa porte avec une voisine; tout à coup ses yeux s'injectèrent de sang, sa figure devint livide, ses traits se contractèrent et, par un mouvement précipité, elle saisit, en jetant un cri semblable au miaulement d'un chat, le bras de son interlocutrice et fit mine de mordre; celle-ci, effrayée, se dégagea vivement et se sauva, affolée, dans la rue, où elle fut poursuivie par la pauvre femme, qui poussait des cris terrifiants. Alors commença une scène indescriptible. A bout de forces et torturée par des douleurs cuisantes, M^{me} Malher se roula sur le sol, s'enlevant des lambeaux de chair et s'arrachant les cheveux. Quel spectacle poignant! Deux courageux gardiens de la paix s'approchèrent d'elle, en prenant toutes les précautions nécessaires, l'enveloppèrent dans une couverture de laine, la mettant ainsi dans l'impossibilité de faire un mouvement, et la transportèrent à l'hôpital Saint-Antoine, où le docteur Couranjon, requis par le commissaire de police, se rendit aussitôt, mais il n'y arriva que pour constater la mort de cette malheureuse femme.

Conserves de Champignons par dessiccation. — Chacun sait que ces cryptogames, même les plus comestibles, se gâtent très rapidement; il n'est guère prudent de les manger, à l'état frais, — quand ils ont été cueillis depuis plus de 24 heures.

Ne pouvant les utiliser immédiatement, il est préférable de les préparer pour les conserver. Dans ce but, on les lave, on les pèle, — en enlevant une partie de la queue, — on les coupe par morceaux s'ils sont un peu gros, et on les blanchit en les laissant plongés dans de l'eau bouillante pendant deux ou trois minutes. Quand ils sont bien égoutés, on les enfle sur une petite ficelle, en ayant soin de ne les point presser les uns contre les autres, et on les fait sécher soit à l'ombre, dans un endroit aéré, soit dans un four ou une étuve chauffés modérément.

Ainsi desséchés, ils doivent être tenus dans des boîtes ou des sacs, — en tout cas, à l'abri de l'humidité et de la poussière. Pour les employer, il suffit de les faire tremper dans l'eau pendant une demi-heure avant de les mêler avec les sauces ou les ragoûts.

Les champignons qui se conservent le mieux sont les cèpes, les morilles, les mousserons.

BULLETIN AGRICOLE

Le blé de 1880.

D'après les relevés qui viennent d'être publiés au Journal officiel par le ministre de l'agriculture et du commerce, nos importations de froment (grains et farines) diminuent d'une manière heureuse. Nous avons encore acheté, à l'étranger, du

rant la dernière quinzaine d'août, 1 million 432,570 quintaux métriques de grains et 11,269 quintaux métriques de farines. Ces deux chiffres sont respectivement tombés à 130,614 et 4,586 durant la première quinzaine de septembre.

Cette diminution dans l'importation a été lente à se produire. Par suite de calculs plus ou moins intéressés on ne voulait pas croire que la récolte de 1880 fût en état de nous suffire. Les battages sont venus dissiper définitivement ces appréhensions et il est maintenant certain que cette récolte atteindra environ le chiffre de 100 millions d'hectolitres et se rapprochera ainsi de la dernière moyenne décennale.

Vins.

Dans les départements voisins de la Gironde la température n'a pas été constamment et généralement favorable dans nos vignobles voisins pendant les vendanges, à peu près terminées sur tous les points; les seuls retardataires sont quelques grands propriétaires, mais la semaine ne se passera pas sans que la récolte soit complètement rentrée. Les renseignements qui nous parviennent de tout le Sud-Ouest sont généralement peu satisfaisants: la quantité sera très-réduite, plus encore qu'on ne s'y attendait, et la qualité ne sera pas non plus aussi bonne qu'on l'avait espéré; les premiers vins écoulés ont donné une couleur assez bonne, mais la force alcoolique laisse beaucoup à désirer, tel est l'ensemble des appréciations qui nous parviennent et que nous espérons avoir à modifier heureusement lorsque l'on sera mieux fixé. Disons tout de suite que le rendement en vins blancs a été meilleur que celui des vins rouges.

Dans le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne les nouvelles vinicoles sont meilleures. Le rendement dépasse les espérances, et la qualité a l'air de répondre à la quantité; c'est ce que nous disent nos correspondances de Montauban et de Toulouse. Quant aux affaires, elles sont rares et peu importantes encore; les prix semblent vouloir être ceux des débuts de la campagne de l'année.

Dernières Nouvelles

Le rédacteur en chef de l'Événement parisien, auteur d'un feuilleton pornographique publié dans le Petit Républicain, sous ce titre: « Les Passions honteuses », a été condamné à un an de prison, et le gérant du Petit Républicain à quatre mois.

Chacun des prévenus a été condamné, en outre, à 500 fr. d'amende.

Paris, 20 octobre.

A Rennes, les Carmes ont été expulsés dans la matinée; les portes ont été enfoncées, la gendarmerie mise sur pied. Un bataillon d'infanterie a été réquisitionné pour maintenir l'ordre.

Le commissaire central et les commissaires d'arrondissement ont donné leur démission.

Paris, 20 octobre.

Le ministre de la guerre a répondu à la lettre de M. de Cissey:

Dans l'affaire dont il s'agit, le fait que j'ai dû retenir est la divulgation, dans un procès récent, de deux lettres qui vous étaient attribuées. Comme vous n'en avez pas contesté l'authenticité, le gouvernement n'a pas jugé nécessaire de consulter un conseil d'enquête. Quant aux autres faits qui vous sont imputés par certains journaux, ils ne seraient pas justiciables du conseil d'enquête, mais du conseil de guerre. Je n'ai pas trouvé dans ces attaques, ni dans l'examen des faits, les éléments d'un ordre d'informers.

MM. Gambetta et Léon Say ont définitivement adhéré à la date du mardi 9 novembre, comme devant être celle de la reprise des travaux parlementaires.

Le décret de convocation des sénateurs et des députés ne tardera pas à être signé et à être inséré à l'Officiel.

BANQUE DE FRANCE

Avis au Public.

Jusqu'à présent, la Banque imposait à ceux de ses Comptes Courants qui ne résidaient pas dans les villes où elle a des Succursales, l'obligation d'y élire domicile et de s'y faire représenter.

Cette règle, qui privait des bienfaits du crédit une classe considérable de négociants et d'industriels qui habitent les petites villes ou la campagne, vient d'être modifiée par le Conseil Général de la Banque.

A l'avenir, les négociants domiciliés hors du chef-lieu des Succursales pourront être, avec l'approbation du gouvernement de la Banque, admis au Compte Courant, avec faculté d'escompte, sans condition de résidence.

La remise des bordereaux d'escompte, l'envoi des fonds, et en général toutes les opérations effectuées entre la Banque ou ses Succursales et les Comptes Courants extérieurs pourront se faire par correspondance.

Les Directeurs des Succursales ont reçu les instructions nécessaires pour la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et ils les porteront à la connaissance des négociants intéressés.

Bourse de Paris

Cours du 21 octobre.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values: 85.65, 87.55, 115.00, 120.65.

Le journal la Science pour Tous va entrer dans sa vingt-sixième année. C'est un organe illustré qui met à la portée de tous, les découvertes de la science et leurs applications à l'industrie, à l'hygiène, au bien-être en général.

La Science pour Tous est honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

La Science pour Tous offre à ses abonnés des primes dont le prix réduit rembourse en quelque sorte la dépense de l'abonnement.

Prix d'abonnement: Paris, 7 fr.; départements, 8 fr.; rue du Croissant, 21, à Paris.

Envoi de cinq numéros-spécimen sur demande affranchie.

BIBLIOGRAPHIE.

Le succès de la France illustrée de V.-A. Malte-Brun, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 27^e fascicule, consacré au département de Seine-et-Marne, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures très soignées représentant la ville de Melun, le château de Melun, la cathédrale de Meaux, le château de Ferrière et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de Melun.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 16 (16 octobre 1880).

Les Odeurs de Paris, par M. Bouchardat. — Des objections faites au transformisme, par M. E.-L. Trouessart. — Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Reims. — Section d'agronomie. — Récréations scientifiques sur l'arithmétique et sur la géométrie de situation, par M. Ed. Lucas. — La Diphtérie dans les provinces méridionales de la Russie. — Recherches zoologiques et histologiques sur les zoothaires du golfe de Marseille, par M. Jourdan. — Académie des sciences. — Bibliographie. — Chronique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 16 (16 octobre 1880).

Catherine II et la Révolution française, par M. Alfred Rambaud. — Un roman théologique au 11^e siècle, par M. Ernest Renan (de l'Institut). — L'Exposition nationale de sculpture et de peinture à Turin, par M. Victor Waile. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparét, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty. Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de la Revalescière.

— Léon PEYCLEY, instituteur à Cheyssou (Haute-Vienne). Quatre fois plus nourissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines.

En boîte: 1/4 kil., 2 fr.; 15 2/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

— Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

LE SOIR (14^e Année) Grand journal

Politique et Financier ne coûte plus que 30 francs. Une semaine d'essai: UN franc.

Paris, rue Grange-Batlière, 12.

Avis aux Familles

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement M^{lle} Alphonsine Carrié, munie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans.

Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour l'automne et l'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont d'aucun secours qu'à la mauvaise façon.

Le **Sièur Delpech** espère que MM. les propriétaires voudront bien l'honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. DU BOISGOBEY, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de orusique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an 8 fr. 5.

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de pose.

GRAND HOTEL-RESTAURANT du Palais National

Le **Sièur L. LACASSAGNE**, fils, propriétaire de cet Etablissement prévient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet Hôtel tout le confortable d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

A VENDRE

BONNE OCCASION

des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journa

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche

à des prix très-modérés,

Chez M. Douyset, route Capes-tang, Béziers (Hérault).

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE

Représentée à CAHORS,

par M. DIDES,

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

COMPAGNIE NATIONALE

DES

Canaux Agricoles

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le coupon d'intérêt n^o 6, échéant le 1^{er} novembre 1880, sera payé, à partir dudit jour.

A Paris chez M. Henri de Lamonta, banquier, 59 rue Taibout.

Dans les départements, chez les banquiers correspondants de M. Kenri de Lamonta.

Le montant des coupons est ainsi fixé:

Obligations au porteur, brut. 7 50
— impôt déduit 7 >
Obligations nominatives, brut. 7 50
— imp. déduit 7 275

LE PREMIER VOLUME

de la nouvelle édition de l'Histoire de la guerre Franco-Allemande de 1870-1871 par M. Amédée Le Faure, est en vente chez Garnier frères, Editeur, 6, rue des St-Pères, Paris, divisé en vingt-deux chapitres et va des préliminaires de la guerre, dont les causes, savamment étudiées, sont exposés par l'auteur avec beaucoup de clarté jusqu'à l'investissement de Paris par l'armée Allemande. Ce volume richement illustré de portraits vingt cartes et plan gravé avec le plus grand soin.

Nouvelle édition, corrigée et augmentée, de ce bel ouvrage, qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, formera deux volumes, grand-in 8^o Colombine, publiée en 30 livraisons à 50 c. Le volume 7 fr. 50

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX

aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES

Fondée en 1729

ADMINISTRATION

PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

CHOCOLAT PAIHASSON

EN VENTE CHEZ CHEZ TOUS LES LIBRAIRIERS, LE

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8^o de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50. en timbre-poste.

Paris, 44, rue Saint-Lazare

Aux Asthmatiques

L'asthme, la Toux, l'oppression, la Bronchite, le Catarrhe et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéries par le traitement de M. AUBRÉE, médecin pharmacien.

Un traitement dont la réputation s'appuie sur dix-neuf ans d'existence, qui est journellement ordonné par d'illustres médecins de France et de l'Etranger, qui a permis de réunir un tel nombre d'attestations de guérisons, que deux jours suffisent à peine pour en prendre connaissance, qui n'a jamais provoqué le plus léger accident, qui n'exige aucun régime particulier, qui peut être suivi partout, même en voyage, et qui est à la portée des plus petites bourses, ce traitement sans rival, seul curatif de l'asthme, mérite bien la confiance que le public lui accorde. Des vieillards âgés de plus quatre-vingt-dix ans lui doivent leur guérison. Consultation par correspondance; renseignements gratuits.

Adresser les lettres à MM. Aubrée et Guillemin à la Ferté-Vidame (Eure et Loire)

COMPLEMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLES

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochets, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50, avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

Bureaux: 41 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGE, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en ventes Collection: les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46^e volume, Paris 7 fr. (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 1,50, 3 vol. 2 fr, et à partir de 4 vol. 25 en plus par volume. — Nota. — Les volumes reliés: se payent 1 fr. 50 en plus par volume.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES, CONTRE 50 CENT. EN TIMBRES-POSTE

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de 500 fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

PUBLICATIONS NOUVELLES GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliés. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois. En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

GRAND PRIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÈS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres Seules garanties pour l'acheteur

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, donner le meilleur produit au plus bas prix possible, et sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits.

Pour éviter toute confusion, nous prions les acheteurs de nos produits, de s'assurer comme sortant de notre maison, quelque dénomination qu'on leur donne, de quelque marque qu'ils soient revêtus, que les objets portant la marque de fabrique ci-contre, et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres Seules garanties pour l'acheteur

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.